

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2018

Délibération n° D-2018-237

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20/06/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 03/07/2018

Budget principal - Créances irrécouvrables - Créances admises
en non-valeur et créances éteintes

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction des Finances

**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Comptable public concernent la période de 2002 à 2017 et correspondent essentiellement :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le Comptable public sont les suivants :

Au budget principal, une somme de 61 432,25 € TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, le droit de place et, dans une moindre mesure, à l'ANIOS, les centres de loisirs, l'occupation du domaine public, la taxe sur la publicité extérieure et la fourrière.

En conséquence, le Comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public pour un montant global de 61 432,25 € TTC, selon la répartition suivante :
 - 6 182,73 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
 - 55 249,52 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

EDITION HELIOS

Poste 079030

TRES. NIORT-SEVRE MUNICIPALE - AMENDES

Budget Principal

NIORT

Edition 30/03/2018

Données arrêtées au 29/03/2018

Liste ANV à l'état de proposé

BC	NUM_LISTE	DATE_PROP	DATE_DELIB	NBRE	MT_PRESENTE
00600	2798281115	24/08/2017		108	4 355,95
00600	2820740815	31/08/2017		15	14 765,67
00600	2837020815	24/08/2017		113	2 995,31
00600	2944140515	29/03/2018		23	23 357,69
00600	3009690215	29/03/2018		1	29,92
00600	3011700215	29/03/2018		102	2 907,04
00600	3021960815	29/03/2018		426	12 770,21
00600	3046350815	29/03/2018		25	250,46
			TOTAL		61 432,25

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 079030 TRES. NIORT-SEVRE MUNICIPALE - AMENDES

Exercice 2017

00600 NIORT

Liste 2798281115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 août 2017

30/03/2018
JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	4 355,95 €	
Total	4 355,95 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05,49,78,7130
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 079030 TRES. NIORT-SEVRE MUNICIPALE - AMENDES

Exercice 2017

00600 NIORT
liste 2820740815

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

A NIORT CEDEX, le 31 août 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

30/05/2018
JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	14 765,67 €	
Total	14 765,67 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05,49,78,7130
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 079030 TRES. NIORT-SEVRE MUNICIPALE - AMENDES

00600 NIORT

Exercice 2017

liste 2837020815

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 27 août 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE
JEAN-PIERRE DITSCH
30/03/2018

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 995,31 €	
6542	0,00 €	
Total	2 995,31 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05,49,78,7130

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**Collectivité : 00600 - NIORT****Numéro de la liste 3009690215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 30 mars 2018
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	29,92 €	
6542	0,00 €	
Total	29,92 €	

A

Le

*(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)***TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
 40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX
 Tél : 05,49,78,7130
 Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **00600 - NIORT**

Numéro de la liste **3011700215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 30 mars 2018
 CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 907,04 €	
6542	0,00 €	
Total	2 907,04 €	

A _____ Le _____
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05,49,78,7130

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **00600 - NIORT**Numéro de la liste **3021960815**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 30 mars 2018
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	12 770,21 €	
Total	12 770,21 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



00600 NIORT

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 30/03/2018

3046350815 / 2018

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	19/03/2014	19/03/2018	T- 863	1088		17,92	17,92	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	19/03/2014	19/03/2018	T- 863	2116		13,12	13,12	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	19/03/2014	19/03/2018	T- 863	2657		8,20	8,20	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	26/02/2016	26/02/2020	R- 2016132-	5#2		23,08	23,08	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	02/07/2013	20/09/2017	T- 1801	88		5,70	5,70	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	21/06/2010	13/01/2018	T- 2004	870		13,50	7,69	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	12/07/2013	03/10/2017	T- 2127	1		15,20	15,20	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	12/07/2013	03/10/2017	T- 2158	2575		6,72	6,72	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	09/08/2013	09/08/2017	T- 2498	2586		7,35	7,35	RAR inférieur seuil poursuite
null	07/06/2010	21/02/2015	T- 2538	1696		37,12	2,15	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	22/08/2013	22/08/2017	T- 2741	1259		6,85	6,85	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	22/08/2013	22/08/2017	T- 2741	1389		5,90	5,90	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	30/10/2013	31/08/2021	T- 3703	930		5,60	5,60	RAR inférieur seuil poursuite
null	07/06/2010	19/06/2018	T- 3934	864		13,68	1,18	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	25/11/2013	25/11/2017	T- 4048	1082		6,00	6,00	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	25/11/2013	25/11/2017	T- 4048	90		9,60	9,60	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	03/12/2013	03/12/2017	T- 4157	932		8,00	8,00	RAR inférieur seuil poursuite



00600 NIORT

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 30/03/2018

3046350815 / 2018

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	03/12/2013	03/12/2017	T- 4178	938		9,80	9,80	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	23/12/2011	04/03/2016	T- 4251	2522		5,25	5,25	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	30/12/2013	30/12/2017	T- 4777	1		14,05	14,05	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	03/01/2014	03/01/2018	T- 4887	107		11,95	11,95	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	03/01/2014	03/01/2018	T- 4887	132		11,95	11,95	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	03/01/2014	03/01/2018	T- 4887	144		23,90	23,90	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	08/01/2014	08/01/2018	T- 4951	1		14,50	14,50	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	13/01/2014	13/01/2018	T- 4982	939		8,80	8,80	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						303,74	250,46	

Jean Pierre DITSCH
 Chef de service comptable